

REÉH

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

Moché prévient les Enfants d'Israël de la bénédiction qu'ils recevront s'ils vont dans le chemin de D.ieu et de la malédiction, dans le cas inverse.

Puis il leur adresse le commandement d'ériger le Temple et d'y offrir des sacrifices. Il indique les punitions qu'environneront les faux prophètes et les pratiques idolâtres.

Les signes pour identifier les animaux et les poissons Casher sont rappelés ainsi que la liste des oiseaux non Casher.

Suivent la Mitsva du prélèvement de la dîme et du premier-né animal, celles de la charité, de l'année chabbatique.

La Paracha s'achève sur l'évocation des pèlerinages à Jérusalem qui doivent avoir lieu à Pessa'h, Chavouot et Souccot.

D'En Haut

La Paracha de cette semaine, Reéh, débute par le verset : « Voici [vois], Je vous donne aujourd'hui une bénédiction... ». Ce verset souligne que la bénédiction, ainsi que la révélation de la divinité qui l'accompagne, émanent d'une source supérieure. Par conséquent, ces bénédictions revêtent un caractère suprême et profondément significatif. En effet, chacun des termes de ce verset accentue cette perspective.

« Reéh » - Voir

Le terme hébreu « Reéh », littéralement traduit par « voir », implique l'établissement d'un lien profond et puissant. Ainsi, nos Sages affirment que « entendre ne ressemble pas à voir » et interdisent à un témoin oculaire d'exercer en tant que juge. Une fois qu'une personne a été témoin direct d'une faute, elle ne pourra jamais concevoir une vertu rédemptrice pour l'accusé. A l'inverse, lorsqu'une personne entend un récit d'un événement, elle est habilitée à juger ; en effet, tous les procès reposent sur l'écoute de tels témoignages.

Cette distinction s'explique par le fait que l'audition conduit à appréhender un concept progressivement en recueillant chaque détail - un processus analogue à une ascension ascendante. En revanche, la vision permet d'appréhender immédiatement un événement

dans sa globalité avant de se concentrer sur les détails. Dès lors, voir est associé à une énergie dynamique provenant d'En Haut.

« Anokhi » - Je

Le terme hébreu utilisé ici est « Anokhi », au lieu du plus courant « Ani », ce qui véhicule une intensité accrue de fierté et suggère que celui qui s'exprime affirme : « Moi-même, dans mon essence véritable ».

Dans ce contexte précis, il s'agit d'une référence à l'Essence même de D.ieu, indiquant que la bénédiction et la révélation proviennent de l'Essence de D.ieu elle-même.

« Notèn » - Donnant

Le Talmud enseigne que « Celui qui fait un don [par opposition à celui qui vend] le donne avec bienveillance ». Cela signifie que le donateur offre son présent avec plaisir et selon des conditions des plus favorables.

Cette disposition implique que le donateur n'évalue pas le mérite du récipiendaire ; contrairement à une transaction commerciale nécessitant un investissement substantiel, le don est motivé exclusivement par la bonne volonté du donateur. Et parce qu'il est offert avec générosité extrême, il se fait selon des modalités particulièrement libérales.

« Lifnékhèm » - Devant vous

Le terme hébreu « Lifnékhèm » renvoie au concept de « pnimyouit », la dimension intérieure. Il fait allusion à la nature intime du Don divin où le flux énergétique s'intériorise chez le bénéficiaire.

A première vue, cet aspect internalisant pourrait sembler provenir du récipiendaire lui-même ; néanmoins, dans ce cadre précis cela ne peut résulter que de la puissance infinie de D.ieu.

Lorsque quelque chose émane d'en bas, il touche initialement les couches extérieures avant de pénétrer plus profondément jusqu'au sanctuaire intérieur. A l'inverse, lorsqu'une influence provient d'En Haut elle atteint d'abord l'aspect spirituel interne pour ensuite toucher l'extérieur. Or, comme la Torah mentionne que la bénédiction sera accor-

dée au niveau interne du récipiendaire cela atteste clairement qu'elle procède d'une origine céleste supérieure.

« Hayom » - Aujourd'hui

Ce terme incarne les notions de lumière et de révélation, car la journée représente le moment où la lumière est présente. Il est également associé à une dimension d'éternité, comme l'affirment nos Sages : « Chaque fois que le mot 'aujourd'hui' est employé, son influence est éternelle et perpétuelle ». Il s'agit une fois de plus du thème d'une réalité infinie qui doit nécessairement émaner d'En Haut.

« Berakha » - Bénédiction et...

Lorsque la Torah évoque les bénédictions et leur revers comme émanant de D.ieu, elle fait en réalité référence à deux modalités distinctes des bénédictions divines : celles qui sont manifestes et limitées, ainsi que celles qui sont plus transcendantes, mais dissimulées.

Puisque ces deux catégories de bénédictions proviennent de D.ieu, les bénédictions se manifestant sous une forme inverse seront ultimement transformées en bénédictions explicites.

Si l'on considérait uniquement les bénédictions ouvertes, cela laisserait aux forces négatives la possibilité de poursuivre leur obscurcissement, empêchant ainsi la dimension cachée des bénédictions divines d'atteindre son accomplissement.

Mais où réside le pouvoir capable de métamorphoser ces bénédictions dissimulées ? La réponse réside dans le fait qu'il doit provenir directement de D.ieu, pour qui elles n'ont jamais été autre chose que des bénédictions puissantes et transcendantes.

Tant que nous demeurons en exil, il nous faut encore composer avec ces bénédictions restées cachées et trouver consolation dans le fait qu'elles constituent intrinsèquement des bénédictions.

Dès lors que la Rédemption se déploiera, imminente, nous serons exposés à la lumière directe de D.ieu, lumière par rapport à laquelle seules existent des bénédictions révélées et illimitées.

5785 / N° 41

(58^{ème} année)

REÉH AVOT 5
SAM. 23 AOÛT 2025
29 AV



BETH LOUBAVITCH
ÎLE-DE-FRANCE

ÎLE-DE-FRANCE



Horaire d'entrée et sortie de

CHABBAT REÉH

vendredi 22 août

ENTRÉE : 20h 34 Sortie : 21h 42

PROVINCES

Bordeaux	20.38	Lyon	20.18	Nice	20.05
Deauville	20.44	Marseille	20.12	Rouen	20.40
Grenoble	20.14	Montpellier	20.18	Strasbourg	20.12
Lille	20.35	Nancy	20.18	Toulouse	20.28
		Nantes	20.46		